



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye Tél. 92 44 41 Télégr. Intercourt, La Haye

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

C.I.J.

N° 75/4

Le 16 mai 1975

Sahara occidental

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Les 12, 13, 14, 15 et 16 mai 1975, la Cour a tenu cinq audiences publiques consacrées à la demande d'avis consultatif de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le Sahara occidental. Les représentants du Maroc, de la Mauritanie et de l'Espagne ont présenté des exposés sur la question de la désignation éventuelle de juges ad hoc en cette affaire et répondu à des questions de M. Petrán et de sir Humphrey Waldoock. Le représentant de l'Algérie a également pris la parole.

La décision de la Cour sera communiquée à la presse dès qu'elle aura été rendue.

*

Lors des audiences publiques ci-dessus mentionnées, la Cour était composée comme suit : M. Lachs, Président, M. Ammoun, Vice-Président, MM. Forster, Gros, Bengzon, Petrán, Onyeama, Dillard, Ignacio-Pinto, de Castro, Morozov, Jiménez de Aréchaga, sir Humphrey Waldoock, MM. Nagendra Singh et Ruda, juges.

Quatre Etats s'étaient fait représenter par les personnes suivantes :

Algérie :

* S.Exc. M. Mohammed Bedjaoui Ambassadeur d'Algérie en France

Mauritanie :

* S.Exc. M. Ely Ould Allaf	Ambassadeur à Bruxelles
M. Yedali Ould Cheikh	Secrétaire général adjoint à la présidence de la République
M. Bal Mohamed el Mokhtar	Fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères
* M. Jean Salmon	Professeur de droit à l'Université libre de Bruxelles, conseil

Maroc....

Maroc :

- | | |
|---------------------------|--|
| * S.Exc. M. Driss Slaoui | Représentant permanent auprès des Nations Unies |
| S.Exc. M. A. Mekouar | Ambassadeur du Maroc aux Pays-Bas |
| M. Ahmed Majid Benjelloun | Procureur général à la Cour suprême du Maroc |
| * M. René-Jean Dupuy | Professeur à la faculté de droit de l'Université de Nice |
| M. Alain Piquemal | Assistant à la faculté de droit de l'Université de Nice |

Espagne :

- | | |
|---------------------------|---|
| * S.Exc. M. Ramón Sedó | Ambassadeur d'Espagne aux Pays-Bas |
| M. Santiago Martínez Caro | Directeur du cabinet technique du ministre des Affaires étrangères |
| * M. José M. Lacleta | Conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères |
| M. Fernando Arias-Salgado | Conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères |
| M. Julio González Campos | Professeur ordinaire de droit international à l'Université d'Oviedo |

L'astérisque indique le nom des personnes qui ont pris la parole devant la Cour.